



Procès Verbal du Conseil municipal Séance du 19 Juin 2023

L'an 2023, le 19 Juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la Commune de Crosnières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Jean-Yves DENIS, maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BLOT Catherine, GAUTIER Laurence, LUDWIG Marie, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, LARUE Olivier, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusées : Mmes : BENOIST Marie, HOUEMOND Lolita

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 15/06/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. FORGEARD Cédric

Ordre du jour

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2023DEL27

14 rue Nationale Loyers - 2023DEL28

Epicerie 26 rue Nationale Loyer - 2023DEL29

5 allée Hermitage Loyer - 2023DEL30

Polleniz Convention Lutte contre les rongeurs aquatiques - 2023DEL31

Formation Convention Manipulation extincteurs en intra - 2023DEL32

Le conseil municipal arrête le procès verbal de la séance du 15 mai 2023

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2023DEL27

NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
Devis	BOXPROTEC	Panneaux « Chiens en laisse ramassez les crottes »*6	114€
Devis	JOLIVET	Grattoir à roue 25cm	269€
Devis	FROID EXPRESS	Epicerie Rayonnages chambre froide et stockage sec	1 793€

Le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.
Le conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

14 rue Nationale Loyers

réf : 2023DEL28

Vu l'avis de la commission économie,

Le maire propose au conseil municipal de modifier le montant du loyer mensuel du cabinet infirmier au 14 rue Nationale suite au projet de logement à l'étage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de fixer à 233 € HT le loyer du cabinet infirmier au 14 rue National à compter du 1er juillet 2023. Le loyer du logement à l'étage est fixé à 315 €.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Epicerie 26 rue Nationale Loyer

réf : 2023DEL29

Vu l'avis de la commission économie,

Le maire propose au conseil municipal de fixer le montant du loyer mensuel de l'épicerie à 350 € HT pendant 24 mois à partir du 1^{er} août 2023 puis à 700 € HT (à partir du 1^{er} août 2025). Aucun loyer n'est réclamé pour le mois de juillet 2023. Aucun loyer n'est réclamé pour l'espace de stockage et bureau dans la maison d'habitation.

Le maire précise que l'épicerie ouvre le samedi 15 juillet et propose ainsi un effort de la mairie pour aider la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Les Délices de la Forge à démarrer son activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de fixer à 700 € HT le loyer de la SCIC les Délices de la Forge au 26 rue Nationale (épicerie). Aucun loyer n'est réclamé pour le mois de juillet 2023 et le loyer est fixé à 350 € HT du 01/08/2023 au 31/07/2025.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

5 allée Hermitage Loyer

réf : 2023DEL30

Le maire propose au conseil municipal de ne pas réclamer de loyer du 5 allée Hermitage au mois de juillet en raison des travaux de rénovation réalisés par la locataire (matériel financé par la mairie).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de ne pas réclamer de loyer à la locataire du 5 allée de l'Hermitage au mois de juillet 2023.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Polleniz Convention Lutte contre les rongeurs aquatiques

réf : 2023DEL31

Le maire rappelle au conseil municipal le partenariat pour un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants entre POLLENIZ (organisme régional à vocation sanitaire) et les communes d'Arthezé, Bousse, Dureil, la Chapelle d'Aligné, le Bailleul, Villaines-sous-Malicorne et Crosnières.

L'objectif est d'encadrer et indemniser le piégeur dans le cadre de la lutte contre les organismes nuisibles. L'indemnisation est désormais de 3 € par prise.

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement du partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer le renouvellement du partenariat avec POLLENIZ.

A la majorité (pour : 12 contre : 1 abstentions : 0)

Formation Convention Manipulation extincteurs en intra

réf : 2023DEL32

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention et à facturer les mairies dont un ou plusieurs agent(s) ont participé à la formation. Le prix est fixé à 62 € par stagiaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à signer la convention avec le Centre De Gestion de la Sarthe et à facturer ainsi aux mairies bénéficiaires :

- Mairie Bazouges-Cré-sur-Loir 5*62 € soit 310 € pour 5 agents
- Mairie la Chapelle d'Aligné 3*62 € soit 186 € pour 3 agents
- Mairie Clermont-Créans 1*62 € soit 62 € pour 1 agent

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à 21H

En mairie, le 03/07/2023

Le maire

Jean-Yves DENIS

Le (la) secrétaire de séance

M. FORGEARD Cédric